

Justiniano García Arias, C.1 q.7 del Decreto de Graciano

El origen de la doctrina canónica sobre la dispensa. Thesis ad Doctoratum in Iure Canonico partialiter edita, Pontificia Universitas Sanctae Crucis, Facultas Iuris Canonici, Romae, 1999, 72 p.

Hinweis: Diese Rezension übernehmen wir mit freundlicher Genehmigung aus der [Revue de droit canonique \(Strasbourg\)](#).

En 72 pages, Justiniano García Arias donne une édition partielle de sa thèse de doctorat en droit canonique soutenue le 19 octobre 1998. Le sujet traité est la dispense telle que Gratien l'expose dans la Cause 1 question 7 du Décret. 1

Dans l'ouvrage publié, l'auteur ne reprend que la partie de sa thèse traitant de l'élaboration de la Cause 1 question 7 et s'arrête peu sur la notion de dispense. Dans son introduction, Justiniano García Arias expose d'emblée l'objectif de son travail : offrir une édition critique d'un fragment du Décret de Gratien. Il donne aussi les raisons de ce travail. 2

Une première raison invoquée par l'auteur est de pallier l'insuffisance reconnue de l'édition de Friedberg. L'auteur fait la critique du texte de la C. 1 q. 7 établi par Friedberg dans son édition. Le principal défaut de cette édition réside dans le choix de manuscrits peu fiables, le résultat obtenu ne permettant pas de tirer des conclusions historiquement valables. D'où, pour l'auteur, l'importance d'une étude des sources (spécialement médiévales) utilisées par Gratien, et la nécessité d'une étude philologique avant toute recherche sur la doctrine contenue dans les textes. 3

Une deuxième raison avancée par l'auteur est le souci de contribuer à une édition critique de la Concordia, souci présent depuis plusieurs décennies chez les chercheurs et les étudiants du Décret de Gratien. L'auteur intègre à son travail les conclusions scientifiques d'Anders Winroth sur la première rédaction du Décret et sur la seconde rédaction. L'auteur précise que la sélection du manuscrit de Florence comme texte de base de la première rédaction avait été acceptée par Rudolph Weigand. Il met aussi en lumière la cohérence de la première rédaction. Ainsi, selon lui, pourra se réaliser le souhait de Stephan Kuttner de voir paraître une édition critique du Décret basée sur des critères scientifiques. 4

Une troisième raison enfin découle des conclusions surprenantes (selon l'auteur) auxquelles il parvient avec l'étude de la Cause 1 question 7 du 5

Décret de Gratien, puisque ce fragment contiendrait des exemples permettant de comprendre le processus d'élaboration du Décret. Le choix du texte n'est pas neutre.

L'auteur réalise un travail de philologie juridique, non pas tant, nous l'avons dit, pour étudier la notion même de dispense, mais pour l'étude et l'édition critique du texte. 6

L'auteur fait observer qu'il n'existe dans la Concordia aucune rubrique spécifique sur la dispense. On n'y trouve pas de normes qui apportent avec clarté une solution aux points de controverse. C'est le décrétiste Rufin qui donne de la dispense la définition que les canonistes reprendront après lui : *canonici rigoris casualis facia derogatio*. C'est dans l'œuvre des glossateurs que se rencontrent pour la première fois les concepts qui influenceront largement sur la science canonique en matière de dispense. A partir de la glose ordinaire et de la Somme de Rufin, Justiniano García Arias donne les trois éléments essentiels pour la définition de la dispense : 7

dérogation à la rigueur du droit 8

pour un cas singulier (particulier) 9

pour une juste cause. 10

En finale, l'auteur présente une édition scientifique de la première rédaction de la C. 1 q. 7, c'est à dire de 13 canons, où les règles édictées par l'Institute of Medieval Canon Law en 1959 sont appliquées. Le texte de base est celui du manuscrit de Florence. Les variantes respectives des trois autres manuscrits de la première rédaction, ainsi que les variantes de l'editio romana et de l'édition Friedberg sont indiquées. L'auteur offre aussi un apparat critique des sources utilisées par Gratien. 11

En conclusion de son travail de thèse l'auteur a cette belle affirmation sur le Magister Gratianus : " probablemente se puede afirmar que para Graciano la misericordia penetra toda la acción del ordenamiento canónico, en general y en concreto " (on peut probablement affirmer que pour Gratien la miséricorde imprègne toute l'action de l'organisation canonique, en général et concrètement). 12

A la fin de l'ouvrage on trouve une table des matières complète de la thèse, ce qui permet de situer la partie éditée dans un ensemble de 293 pages couvrant aussi la période conciliaire. On s'aperçoit ainsi que la partie éditée représente le quart de la thèse. La lecture de cette table invite à découvrir le reste du travail où notamment la notion de dispense a été davantage développée. Un index bibliographique vient compléter le travail. 13

En définitive, les analyses pertinentes de Justiniano García Arias, sa présentation claire et systématique des deux rédactions de la C.1 q.7, l'édition critique du texte de la première rédaction, ne peuvent qu'inciter à poursuivre le travail sur l'ensemble du Décret. 14

Une question cependant. Cette thèse étudie et édite 27 canons (13 dans la version courte). L'ensemble du Décret contient quelque 4000 canons (plus de 2000 dans la version courte). On peut se demander combien de temps il faudra encore attendre pour voir paraître enfin cette édition scientifique du Décret de Gratien, dont les spécialistes parlent depuis 1953. 15

Ce travail mérite d'être applaudi et nous espérons qu'une édition complète de la thèse verra le jour.

16

Marie-Cécile Minin